

Composition du Conseil communal :

Mme Hélène LEBRUN, Bourgmestre, Présidente;

Mmes et MM. Ludivine ROSIÈRE, Etienne MAROT et Sandrine LISSOIR, Echevins;

M. Guillaume RATY, Président du CPAS ;

Mmes et MM. Didier ROUARD, Hervé RONDIAT, Pierre LEDENT, Christian ALEXANDRE, Nicolas ROUARD, Guillaume RATY, Pascale DECLAYE, Quentin HYAT, Emmanuel DAVIN et Geneviève GODFRIN, Conseillers communaux.

M. Nicolas GOBLET, Directeur général ff

Séance du 10 juillet 2019

Absents : Christian ALEXANDRE, Emmanuel DAVIN, Geneviève GODFRIN

1. PROCÈS-VERBAL

Approuve le procès-verbal de la séance du 24 juin 2019.

2. TUTELLE

Prend connaissance de la décision de Mme la Ministre des Pouvoirs Locaux de modifier quelques articles du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal.

3. Par 8 voix pour et 4 abstentions :

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021

Approuve le Plan d'Investissement Communal (PIC) des travaux pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 comprenant 12 fiches techniques et le relevé des investissements.

4. A l'unanimité :

4.1. ACQUISITION D'UN BUS D'OCCASION

Approuve le cahier des charges « Acquisition d'un bus d'occasion » établi par l'administration communale au montant estimé de 169.400,00 € TVAC (procédure négociée).

4.2. ECOLE DE HULSONNIAUX

Décide de recourir à la centrale de marchés du SPW pour l'acquisition d'un copieur Multifonctions Richoh Aficio IMC 2000 pour l'école communale de Hulsonniaux, au prix de 1.614,50 € HTVA.

4.3. ACQUISITION DE MATÉRIAUX DE VOIRIE

Approuve le cahier des charges « Acquisition de matériaux de voirie » établi par l'administration communale au montant estimé de 14.863,06 € TVAC (procédure négociée).

4.4. ACQUISITION D'UNE DÉSHERBEUSE

Approuve le cahier des charges « Acquisition d'une désherbeuse au prix de 12.100,00 € TVAC (procédure négociée).

4.5. ECOLE DE CELLES

Approuve le cahier des charges « Acquisition d'une chaudière pour l'école maternelle de Celles » au prix de 4.235,00 € TVAC (procédure négociée).

4.6. GRANDS PRÉS ET CHALEUX

Confirme l'arrêté de police pris en urgence le 27 juin 2019 par Mme la Bourgmestre en ce qui concerne l'occupation du terrain communal « les grands prés » et de la plage de Chaleux, situés sur le territoire de la commune, section de Hulsonniaux).